



Envoyé en préfecture le 22/05/2024  
Reçu en préfecture le 22/05/2024  
Publié le 22/05/24  
ID : 031-213104219-20240522-DEC2024\_28-AR

# COMMUNE DE PINS-JUSTARET

## DECISION N° 2024-28

### Marchés publics de travaux Changement des menuiseries extérieures Groupe Scolaire Jean Jaurès 2

Le Maire de la Commune de Pins-Justaret,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération de la commune de Pins-Justaret n° 2021-05-04 en date du 29 septembre 2021 relative à la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence relatif au marché de travaux pour le Remplacement des menuiseries de l'école Jean Jaurès 2 mis en ligne le 27/02/2024,

Considérant les offres remises le 29 mars 2024

Considérant les opérations de négociation,

Considérant le rapport d'analyse des offres en date du 18 avril,

## DECIDE

### ARTICLE 1<sup>er</sup>

D'attribuer le marché de travaux pour le remplacement des menuiseries du groupe scolaire Jean Jaurès 2, à l'entreprise LABASTERE 31, ZI la Vigne 31190 Auterive, pour un montant total de 157 441.11 € HT.

### ARTICLE 2

Autorise le Maire de Pins-Justaret, à signer l'acte d'engagement et à notifier le marché



Envoyé en préfecture le 22/05/2024

Reçu en préfecture le 22/05/2024

Publié le 22/05/24

ID : 031-213104219-20240522-DEC2024\_28-AR



**ARTICLE 3**

La présente décision sera publiée et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

**ARTICLE 4**

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Pins-Justaret, le 22 mai 2024

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

